



6, rue de la Mairie - 44560 CORSEPT
02.40.27.51.96
accueil@corsept.fr

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13 mai 2024



L'an deux mille vingt-quatre, le treize mai à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué le 06 mai 2024 par Hervé GENTES, Maire de Corsept, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du conseil en Mairie, rue de la Mairie, sous la présidence d'Hervé GENTES, Maire de Corsept.

Présent(e)s : Clémence ALBERT, Ferial BEN MEHAL, Thierry BOLTEAU, Armel CHEVALIER, Marie-Paule DOUAUD, Jean-Michel EMPROU, Monique ERZBERGER, Hervé GENTES, Michel GOURHAND, Sylvie LAJON *arrivée à 19h11*, Josselin LE CADRE, Monique LOUE, Olivier MAES, Renée MATHIEU *arrivée à 19h31*, Arnaud MORANTIN, Hubert PITARD.

Absent(e)s représenté(e)s :

Alain GESLOT avec pouvoir à Hervé GENTES
Catherine GESLOT avec pouvoir à Monique ERZBERGER
Anne-Marie HERISSE avec pouvoir à Marie Paule DOUAUD

Absent(e)s excusé(e)s :

Léticia FAUST
Yvan PEIGNET

Absent(e)s :

Mathilde OLLIER
Virginie GUERIN

Secrétaire de séance : Josselin LE CADRE

Conseiller(e)s en exercice : 23 Quorum : 12 Présent(e)s : 16 Pouvoirs : 3 Votant(e)s : 19
Quorum atteint
Début à 19h03 Fin à 19h42



INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Vu l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T).

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner, en son sein et au début de chaque séance, son ou sa secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de :

- **NOMMER** Josselin LE CADRE comme secrétaire de séance.

Et procède au vote à main levée, qui s'établit comme suit,

Votants : 17 <i>S.LAJON arrivée tardive</i> <i>R.Mathieu arrivée tardive</i>	Pour : 17	Contre : 0	Abstention : 0
--	-----------	------------	----------------

Le Secrétaire de séance,
Josselin LE CADRE



Le Maire,
Hervé GENTES

Accusé de réception en préfecture
044-214400467-20240513-028-2024-DE
Date de réception préfecture : 14/05/2024



6, rue de la Mairie - 44560 CORSEPT
02.40.27.51.96
accueil@corsept.fr

N° 029-2024

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13 mai 2024



L'an deux mille vingt-quatre, le treize mai à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué le 06 mai 2024 par Hervé GENTES, Maire de Corsept, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du conseil en Mairie, rue de la Mairie, sous la présidence d'Hervé GENTES, Maire de Corsept.

Présent(e)s : Clémence ALBERT, Ferial BEN MEHAL, Thierry BOLTEAU, Armel CHEVALIER, Marie-Paule DOUAUD, Jean-Michel EMPROU, Monique ERZBERGER, Hervé GENTES, Michel GOURHAND, Sylvie LAJON *arrivée à 19h11*, Josselin LE CADRE, Monique LOUE, Olivier MAES, Renée MATHIEU *arrivée à 19h31*, Arnaud MORANTIN, Hubert PITARD.

Absent(e)s représenté(e)s :

Alain GESLOT avec pouvoir à Hervé GENTES
Catherine GESLOT avec pouvoir à Monique ERZBERGER
Anne-Marie HERISSE avec pouvoir à Marie Paule DOUAUD

Absent(e)s excusé(e)s :

Léticia FAUST
Yvan PEIGNET

Absent(e)s :

Mathilde OLLIER
Virginie GUERIN

Secrétaire de séance : Josselin LE CADRE

Conseiller(e)s en exercice : 23 Quorum : 12 Présent(e)s : 16 Pouvoirs : 3 Votant(e)s : 19

Quorum atteint

Début à 19h03 Fin à 19h42



INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal d'arrêter le procès-verbal de la dernière séance.

M. le Maire rappelle que seules les personnes ayant assisté ou ayant été représentées lors de la séance du Conseil Municipal peuvent délibérer sur le procès-verbal de ladite séance.

En l'espèce lors de la séance du 25 mars 2024, Léticia FAUST, Ferial BEN MEHAL et Virginie GUERIN étaient absentes.

Les membres du Conseil municipal sont invités à apporter des observations et/ou des précisions sur le procès-verbal précité.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de :

- **ARRETER** le procès-verbal de la séance du 25 mars 2024.

Et procède au vote à main levée, qui s'établit comme suit,

Votants : 16 <i>S.LAJON arrivée tardive</i> <i>R.Mathieu arrivée tardive</i>	Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0
--	-----------	------------	----------------

Le Secrétaire de séance,
Josselin LE CADRE



Le Maire,
Hervé GENTES

Accusé de réception en préfecture
044-214400467-20240514-029-2024-DE
Date de réception préfecture : 14/05/2024



6, rue de la Mairie - 44560 CORSEPT
02.40.27.51.96
accueil@corsept.fr

N° 030-2024

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13 mai 2024



L'an deux mille vingt-quatre, le treize mai à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué le 06 mai 2024 par Hervé GENTES, Maire de Corsept, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du conseil en Mairie, rue de la Mairie, sous la présidence d'Hervé GENTES, Maire de Corsept.

Présent(e)s : Clémence ALBERT, Ferial BEN MEHAL, Thierry BOLTEAU, Armel CHEVALIER, Marie-Paule DOUAUD, Jean-Michel EMPROU, Monique ERZBERGER, Hervé GENTES, Michel GOURHAND, Sylvie LAJON *arrivée à 19h11*, Josselin LE CADRE, Monique LOUE, Olivier MAES, Renée MATHIEU *arrivée à 19h31*, Arnaud MORANTIN, Hubert PITARD.

Absent(e)s représenté(e)s :

Alain GESLOT avec pouvoir à Hervé GENTES
Catherine GESLOT avec pouvoir à Monique ERZBERGER
Anne-Marie HERISSE avec pouvoir à Marie Paule DOUAUD

Absent(e)s excusé(e)s :

Léticia FAUST
Yvan PEIGNET

Absent(e)s :

Mathilde OLLIER
Virginie GUERIN

Secrétaire de séance : Josselin LE CADRE

Conseiller(e)s en exercice : 23 Quorum : 12 Présent(e)s : 16 Pouvoirs : 3 Votant(e)s : 19

Quorum atteint

Début à 19h03 Fin à 19h42



INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que M. le Maire doit rendre compte des décisions prises au cours du dernier trimestre, en application des délégations qui lui ont été accordées par la délibération du Conseil Municipal le 08 juin 2020.

Marchés publics, accords-cadres et leurs avenants, conventions

Nom attributaire	Libellé	Date	Montant € HT	Montant € TTC
TRAVAUX				
BUTAGAZ	Repompage de la citerne du complexe J.Clavier	02.04.2024	358.42	430.10
PEDEAU	Travaux lot n°3 extension de la mairie	19.04.2024	4005.85	4807.02
POLLENIZ	Prévention 2024 contre les nuisibles	08.04.2024	-	1697.50
PLANTADE	Travaux étanchéité école	28.04.2024	1468.00	1761.60
SERVICES				
ABCP	Nouveau matériel restaurant scolaire	05.04.2024	428.61	514.33
ERC	Remplacement courroie tondeuse	12.04.2024	291.67	350.00
EDP	Sachets de graines pour pieds de mur	12.02.2024	242.00	268.20
GUITTENY	Achat de marteaux d'accotement pour broyeur	12.02.2024	1153.44	1384.13
SEDI EQUIPEMENT	Equipements bâtiments : drapeaux	11.04.2024	384.60	461.52

Accusé de réception en préfecture
044-214400467-20240514-030-2024-DE
Date de réception préfecture : 14/05/2024

LEGALLAIS	Vêtement service technique	10.04.2024	359.45	431.34
C.C.S.E	Attribution de compensation 1 ^{er} trimestre 2024	02.04.2024	-	41782.66
C.C.S.E	Refacturation de la police municipale	07.02.2024	-	19396.73
BRENELIERE	Végétaux pour création massifs	19.04.2024	1630.35	1815.39
SIGNAPOSE	13 Potelets boules	15.04.2024	1164.00	1396.80
LA CELTIQUE Industrielle	Peinture pour la fresque de l'école	29.04.2024	989.75	1187.70

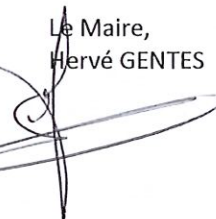
Délivrer et reprendre des concessions dans le cimetière

Date	Libellé	Montant €
07.03.2024	Renouvellement concession pour 30 ans M Loué	150.00
	TOTAL GENERAL	150.00

Le Secrétaire de séance,
Josselin LE CADRE




Le Maire,
Hervé GENTES



Accusé de réception en préfecture
044-214400467-20240514-030-2024-DE
Date de réception préfecture : 14/05/2024



6, rue de la Mairie - 44560 CORSEPT
02.40.27.51.96
accueil@corsept.fr

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13 mai 2024



L'an deux mille vingt-quatre, le treize mai à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué le 06 mai 2024 par Hervé GENTES, Maire de Corsept, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du conseil en Mairie, rue de la Mairie, sous la présidence d'Hervé GENTES, Maire de Corsept.

Présent(e)s : Clémence ALBERT, Ferial BEN MEHAL, Thierry BOLTEAU, Armel CHEVALIER, Marie-Paule DOUAUD, Jean-Michel EMPROU, Monique ERZBERGER, Hervé GENTES, Michel GOURHAND, Sylvie LAJON *arrivée à 19h11*, Josselin LE CADRE, Monique LOUE, Olivier MAES, Renée MATHIEU *arrivée à 19h31*, Arnaud MORANTIN, Hubert PITARD.

Absent(e)s représenté(e)s :

Alain GESLOT avec pouvoir à Hervé GENTES
Catherine GESLOT avec pouvoir à Monique ERZBERGER
Anne-Marie HERISSE avec pouvoir à Marie Paule DOUAUD

Absent(e)s excusé(e)s :

Léticia FAUST
Yvan PEIGNET

Absent(e)s :

Mathilde OLLIER
Virginie GUERIN

Secrétaire de séance : Josselin LE CADRE

Conseiller(e)s en exercice : 23 Quorum : 12 Présent(e)s : 16 Pouvoirs : 3 Votant(e)s : 19
Quorum atteint
Début à 19h03 Fin à 19h42



FINANCES - DELIBERATION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2311-1 à 3, L. 2312-1 à L. 2313-1 et suivants.
Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la république, et notamment ses articles 11 et 13.

Vu la délibération du conseil municipal n°022-2024 du 25 mars 2024 approuvant le budget primitif de l'exercice en cours.

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après.

Il est précisé qu'au budget primitif, des crédits à hauteur de 8 000 €, ont été prévus à l'article 775 « produits des cessions d'immobilisation » en recettes de fonctionnement. Toutefois le S.G.C a signalé que ce fléchage devait être basculé vers l'article 75888 « autres produits de gestion courante » pour être conforme et assurer les mandatements.

Les crédits inscrits au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » doivent donc être ajustés afin de correspondre à la délibération N°020-2024.

Section de Fonctionnement



Accusé de réception en préfecture
044-214400467-20240513-031-2024-DE
Date de réception préfecture : 14/05/2024

Section	Sens	Chapitre	Budget Primitif 2024	Projet de DM1	Total budgété 2024
FONCTIONNEMENT					
Dépenses					
	011	- CHARGES A CARACTERE GENERAL	488 967,00		488 967,00
	012	- CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	755 712,00		755 712,00
	014	- ATTENUATIONS DE PRODUITS	178 000,00		178 000,00
	023	- VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	572 085,00		572 085,00
	042	- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	22 000,00		22 000,00
	65	- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	162 500,00		162 500,00
	66	- CHARGES FINANCIERES	38 000,00		38 000,00
	67	- CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 000,00		3 000,00
Total : Dépenses			2 220 264,00	0,00	2 220 264,00
Recettes					
	002	- RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	80 000,00		80 000,00
	013	- ATTENUATIONS DE CHARGES	5 000,00		5 000,00
	042	- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	2 000,00		2 000,00
	70	- PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERS	110 900,00		110 900,00
	73	- IMPOTS ET TAXES	36 764,00		36 764,00
	731	- IMPOSITION DIRECTE	1 241 250,00		1 241 250,00
	74	- DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	671 500,00		671 500,00
	75	- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	64 800,00	8 000,00	72 800,00
	76	- PRODUITS FINANCIERS	50,00		50,00
	77	- PRODUITS EXCEPTIONNELS	8 000,00	-8 000,00	0,00
Total : Recettes			2 220 264,00	0,00	2 220 264,00
Solde Fonctionnement			0,00	0,00	0,00

Section d'Investissement

Section	Sens	Chapitre	Budget Primitif 2024	Projet de DM1	Total budgété 2024
INVESTISSEMENT					
Dépenses					
	040	- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	2 000,00		2 000,00
	041	- OPERATIONS PATRIMONIALES	460 000,00		460 000,00
	16	- EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	371 852,47		371 852,47
	20	- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	40 860,00		40 860,00
	204	- SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	46 821,19		46 821,19
	21	- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	319 093,77		319 093,77
	23	- IMMOBILISATIONS EN COURS	4 229 951,21		4 229 951,21
	27	- AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00		0,00
Total : Dépenses			5 470 578,64	0,00	5 470 578,64
Recettes					
	001	- RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	3 106 698,78		3 106 698,78
	021	- VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	572 085,00		572 085,00
	040	- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	22 000,00		22 000,00
	041	- OPERATIONS PATRIMONIALES	460 000,00		460 000,00
	10	- DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	75 000,00	-130,30	74 869,70
	10	- Affectation du résultat de fonctionnement 2023	701 722,65	130,30	701 852,95
	13	- SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	533 072,21		533 072,21
	16	- EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00		0,00
Total : Recettes			5 470 578,64	0,00	5 470 578,64
Solde Investissement			0,00	0,00	0,00

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de :

- **APPROUVER** la modification n°1 au budget primitif 2024.
- **CHARGER M. le Maire**, ou son représentant dûment habilité, de l'exécution de la présente décision.

Et procède au vote à main levée, qui s'établit comme suit,

Votants : 17 S.LAJON arrivée tardive R.Mathieu arrivée tardive	Pour : 17	Contre : 0	Abstention : 0
--	-----------	------------	----------------

Le Secrétaire de séance,
Josselin LE CADRE




Le Maire,
Hervé GENTES

Accusé de réception en préfecture
044-214400467-20240513-031-2024-DE
Date de réception préfecture : 14/05/2024



6, rue de la Mairie - 44560 CORSEPT
02.40.27.51.96
accueil@corsept.fr

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le treize mai à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué le 06 mai 2024 par Hervé GENTES, Maire de Corsept, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du conseil en Mairie, rue de la Mairie, sous la présidence d'Hervé GENTES, Maire de Corsept.

Présent(e)s : Clémence ALBERT, Ferial BEN MEHAL, Thierry BOLTEAU, Armel CHEVALIER, Marie-Paule DOUAUD, Jean-Michel EMPROU, Monique ERZBERGER, Hervé GENTES, Michel GOURHAND, Sylvie LAJON *arrivée à 19h11*, Josselin LE CADRE, Monique LOUE, Olivier MAES, Renée MATHIEU *arrivée à 19h31*, Arnaud MORANTIN, Hubert PITARD.

Absent(e)s représenté(e)s :

Alain GESLOT avec pouvoir à Hervé GENTES
Catherine GESLOT avec pouvoir à Monique ERZBERGER
Anne-Marie HERISSE avec pouvoir à Marie Paule DOUAUD

Absent(e)s excusé(e)s :

Léticia FAUST
Yvan PEIGNET

Absent(e)s :

Mathilde OLLIER
Virginie GUERIN

Secrétaire de séance : Josselin LE CADRE

Conseiller(e)s en exercice : 23 Quorum : 12 Présent(e)s : 16 Pouvoirs : 3 Votant(e)s : 19

Quorum atteint

Début à 19h03 Fin à 19h42

FINANCES - INTEGRATION D'UN TARIF POUR L'ACHAT D'UN CAVEAU NEUF AU CIMETIERE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'avis favorable de la commission Finances-Ressources Humaines du 15 avril 2024.

Considérant que le Conseil Municipal est compétent pour fixer les tarifs des services publics locaux.

Considérant que la commune va acheter 5 caveaux de 2 places pour le cimetière.

Considérant que le montant global de cet achat est de 8445€, soit 1689€ par caveau.

M. le Maire propose à l'Assemblée conformément à la proposition de la commission d'intégrer le tarif 2.4 suivant à la liste préexistante des tarifs du cimetière :

2.1 Concession		
	Nouvelle concession ou renouvellement de 15 ans	80.00 €
	Nouvelle concession ou renouvellement de 30 ans	150.00 €
2.2 Caverne ou Columbarium : plaque comprise et sans gravure		
		725.00€
2.3 Caveau d'occasion		
		300.00 €
2.4 Caveau neuf		
		1 689.00€
2.5 Monument d'occasion (semelle)		
		200.00 €
2.6 Caveau provisoire (durée maximale de 6 mois, tarif par mois à compter du 6^{ème} jour)		
		50.00 €

Pour rappel : la commune ne délivre plus de concessions perpétuelles, ni de concessions de 50 ans.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de :

- **ADOPTER** les tarifs ci-dessus présentés.
- **PRECISER** que le nouveau tarif sera appliqué dès que les caveaux seront installés.

Accusé de réception en préfecture
044-214400467-20240513-032-2024-DE
Date de réception préfecture : 14/05/2024

- **CHARGER M. le Maire, ou son représentant dûment habilité, de l'exécution de la présente décision.**

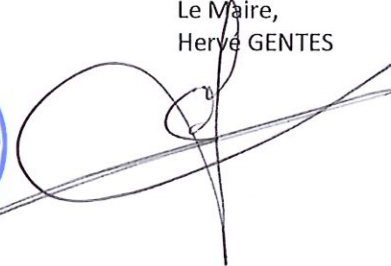
Et procède au vote à main levée, qui s'établit comme suit,

Votants : 18 <i>R.Mathieu arrivée tardive</i>	Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0
--	-----------	------------	----------------

Le Secrétaire de séance,
Josselin LE CADRE



Le Maire,
Hervé GENTES



Accusé de réception en préfecture
044-214400467-20240513-032-2024-DE
Date de réception préfecture : 14/05/2024



6, rue de la Mairie - 44560 CORSEPT
02.40.27.51.96
accueil@corsept.fr

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13 mai 2024



L'an deux mille vingt-quatre, le treize mai à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué le 06 mai 2024 par Hervé GENTES, Maire de Corsept, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du conseil en Mairie, rue de la Mairie, sous la présidence d'Hervé GENTES, Maire de Corsept.

Présent(e)s : Clémence ALBERT, Ferial BEN MEHAL, Thierry BOLTEAU, Armel CHEVALIER, Marie-Paule DOUAUD, Jean-Michel EMPROU, Monique ERZBERGER, Hervé GENTES, Michel GOURHAND, Sylvie LAJON *arrivée à 19h11*, Josselin LE CADRE, Monique LOUE, Olivier MAES, Renée MATHIEU *arrivée à 19h31*, Arnaud MORANTIN, Hubert PITARD.

Absent(e)s représenté(e)s :

Alain GESLOT avec pouvoir à Hervé GENTES
Catherine GESLOT avec pouvoir à Monique ERZBERGER
Anne-Marie HERISSE avec pouvoir à Marie Paule DOUAUD

Absent(e)s excusé(e)s :

Léticia FAUST
Yvan PEIGNET

Absent(e)s :

Mathilde OLLIER
Virginie GUERIN

Secrétaire de séance : Josselin LE CADRE

Conseiller(e)s en exercice : 23 Quorum : 12 Présent(e)s : 16 Pouvoirs : 3 Votant(e)s : 19

Quorum atteint

Début à 19h03 Fin à 19h42



COMMANDE PUBLIQUE - ATTRIBUTION DES LOTS POUR LE MARCHE RENOVATION/REHABILITATION DU COMPLEXE J.CLAVIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code des marchés publics.

Vu la délibération n°023-2024 du Conseil Municipal actualisant l'APCP pour lesdits travaux.

Vu la décision n°D2023-009 du 17 novembre 2023.

Vu les commissions d'attribution des offres.

Vu la procédure adaptée relative à ce marché de travaux qui s'est déroulée du 24 juillet 2023 au 29 septembre 2023.

Considérant la nécessité de notifier les lots aux sociétés via le Conseil Municipal.

Il est rappelé que les critères d'analyse des offres étaient le critère prix pour 30%, le critère technique pour 60% et la valeur environnementale pour 10%. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Il convient de délibérer pour attribuer ce marché 2021C06 aux titulaires et pour les montants suivants :

LOTS	DESCRIPTION LOT	MONTANT € H.T.	ATTRIBUTAIRE
1	Désamiantage - Démolition - Curage	259 500,00 €	ALLTECH Déconstruction
2	Maçonnerie - Gros œuvre	267 000,00 €	PEDEAU BTP
3	Charpente Bois - Façades à ossature bois	417 850,03 €	LCA Construction Bois
4	A - Couverture	110 258,95 €	PACHET & FILS
	B - Étanchéité	221 000,00 €	SAE (Sud Atlantique Étanchéité)
5	Bardage métallique	152 950,00 €	SAMPERS
6	Menuiseries extérieures aluminium	162 853,55 €	ATLANTIQUE OUVERTURES
7	Métallerie - Serrurerie	34 742,00 €	QUEST INDUSTRIES
8	Cloisons - Doublages - Plafonds	73 686,55 €	SONISO

Accusé de réception en préfecture
044-214400467-20240513-033-2024-DE
Date de réception préfecture : 14/05/2024

9	Plafonds suspendus	19 591,61 €	ACOUSTIC'ONE
10	Menuiseries intérieures	113 206,21 €	GUITTENY
11	Revêtements sols durs-souples/Carrelages muraux	75 915,43 €	ATLANTIC SOLS CONFORT
12	Revêtements sols sportifs	63 000,00 €	SPORTINGSOLS
13	Peinture	43 225,84 €	BRUN Rodolphe Peinture
14	Nettoyage	4 000,00 €	<i>Sans suite- provision pour être sous-traité avec le lot peinture</i>
15	Chauffage - Ventilation - Plomberie	325 634,36 €	FORCENERGIE
16	Électricité - courants forts et faibles	161 570,00 €	VENDÉE FLUIDES ÉNERGIES
17	Équipements sportifs	23 551,27 €	MARTY SPORTS
18	VRD - Espaces verts	89 000,00 €	MABILEAU TP
19	Photovoltaïque	49 000,00 €	HERVÉ THERMIQUE
	Total	2 667 538.80 €	

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal de :

- **NOTIFIER** les lots ci-dessus présentés.
- **CHARGER** M. le Maire, ou son représentant dûment habilité, de l'exécution de la présente décision et des actes s'y référant en appui sur la CAO.

Et procède au vote à main levée, qui s'établit comme suit,

Votants : 18 <i>R.Mathieu arrivée tardive</i>	Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0
--	-----------	------------	----------------

Le Secrétaire de séance,
Josselin LE CADRE




Le Maire,
Hervé GENTES



Accusé de réception en préfecture
044-214400467-20240513-033-2024-DE
Date de réception préfecture : 14/05/2024



6, rue de la Mairie - 44560 CORSEPT
02.40.27.51.96
accueil@corsept.fr

N° 034-2024

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13 mai 2024



L'an deux mille vingt-quatre, le treize mai à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué le 06 mai 2024 par Hervé GENTES, Maire de Corsept, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du conseil en Mairie, rue de la Mairie, sous la présidence d'Hervé GENTES, Maire de Corsept.

Présent(e)s : Clémence ALBERT, Ferial BEN MEHAL, Thierry BOLTEAU, Armel CHEVALIER, Marie-Paule DOUAUD, Jean-Michel EMPROU, Monique ERZBERGER, Hervé GENTES, Michel GOURHAND, Sylvie LAJON *arrivée à 19h11*, Josselin LE CADRE, Monique LOUE, Olivier MAES, Renée MATHIEU *arrivée à 19h31*, Arnaud MORANTIN, Hubert PITARD.

Absent(e)s représenté(e)s :

Alain GESLOT avec pouvoir à Hervé GENTES
Catherine GESLOT avec pouvoir à Monique ERZBERGER
Anne-Marie HERISSE avec pouvoir à Marie Paule DOUAUD

Absent(e)s excusé(e)s :

Léticia FAUST
Yvan PEIGNET

Absent(e)s :

Mathilde OLLIER
Virginie GUERIN

Secrétaire de séance : Josselin LE CADRE

Conseiller(e)s en exercice : 23 Quorum : 12 Présent(e)s : 16 Pouvoirs : 3 Votant(e)s : 19

Quorum atteint

Début à 19h03 Fin à 19h42



COMMANDE PUBLIQUE - ATTRIBUTION DES LOTS POUR LE MARCHE TRAVAUX EXTENSION DE LA MAIRIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code des marchés publics.

Vu la délibération n°024-2024 du Conseil Municipal du 25 mars 2024 actualisant l'APCP pour lesdits travaux.

Vu la procédure adaptée relative à ce marché n°2022C02 de travaux qui s'est déroulée du 16 mai 2023 au 10 juillet 2023.

Vu la commission d'attribution des offres du 06 octobre 2023 et 27 octobre 2023.

Considérant la nécessité de régulariser la notification des lots aux sociétés via le Conseil Municipal.

Il est rappelé que les critères d'analyse des offres étaient le critère prix pour 40% et le critère technique pour 60%.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Il convient de délibérer pour attribuer ce marché aux titulaires et pour les montants suivants :

LOTS	DESCRIPTION LOT	MONTANT € H.T.	ATTRIBUTAIRE
1	Terrassement VRD	42 000.00	SRTAD
2	Démolition désamiantage plomb	49 176.40	BOTON GOUY
3	Gros oeuvre	115 000.00	PEDEAU
4	Charpente bois ossature bardage	63 425.84	GODARD
5	Etanchéité couverture	54 430.84	SANICOUV
6	Menuiseries extérieures alu	23 315.00	ATLANTIC OUVERTURES
7	Menuiseries intérieures	27 242.43	MENUISERIES MELLERIN
8	Cloison sèche doublage faux plafond	32 316.05	LEDUC ISOPLATRE
9	Revêtements sols et murs	21 000.00	TAERA SOLS
10	Peinture et nettoyage	7 909.11	RENAISSANCE
11	Electricité	38 000.00	

SCS SECURICOM SYSTEMS
Accusé de réception en préfecture
044-214400467-20240513-034-2024-DE
Date de réception préfecture : 14/05/2024

12	Plomberie chauffage ventilation	33 269.82	EGTB
	Total	507 085.49	

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal de :

- **NOTIFIER** les lots ci-dessus présentés.
- **CHARGER** M. le Maire, ou son représentant dûment habilité, de l'exécution de la présente décision de la présente décision et des actes s'y référant en appui sur la CAO.

Et procède au vote à main levée, qui s'établit comme suit,

Votants : 18 <i>R.Mathieu arrivée tardive</i>	Pour : 17	Contre : 0	Abstention : 1
--	-----------	------------	----------------

Le Secrétaire de séance,
Josselin LE CADRE




Le Maire,
Hervé GENTES



Accusé de réception en préfecture
044-214400467-20240513-034-2024-DE
Date de réception préfecture : 14/05/2024



6, rue de la Mairie - 44560 CORSEPT
02.40.27.51.96
accueil@corsept.fr

N° 035-2024

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13 mai 2024



L'an deux mille vingt-quatre, le treize mai à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué le 06 mai 2024 par Hervé GENTES, Maire de Corsept, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du conseil en Mairie, rue de la Mairie, sous la présidence d'Hervé GENTES, Maire de Corsept.

Présent(e)s : Clémence ALBERT, Ferial BEN MEHAL, Thierry BOLTEAU, Armel CHEVALIER, Marie-Paule DOUAUD, Jean-Michel EMPROU, Monique ERZBERGER, Hervé GENTES, Michel GOURHAND, Sylvie LAJON *arrivée à 19h11*, Josselin LE CADRE, Monique LOUE, Olivier MAES, Renée MATHIEU *arrivée à 19h31*, Arnaud MORANTIN, Hubert PITARD.

Absent(e)s représenté(e)s :

Alain GESLOT avec pouvoir à Hervé GENTES
Catherine GESLOT avec pouvoir à Monique ERZBERGER
Anne-Marie HERISSE avec pouvoir à Marie Paule DOUAUD

Absent(e)s excusé(e)s :

Léticia FAUST
Yvan PEIGNET

Absent(e)s :

Mathilde OLLIER
Virginie GUERIN

Secrétaire de séance : Josselin LE CADRE

Conseiller(e)s en exercice : 23 Quorum : 12 Présent(e)s : 16 Pouvoirs : 3 Votant(e)s : 19
Quorum atteint
Début à 19h03 Fin à 19h42



FINANCES - PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE A L'OGEC (école Ste Thérèse)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la loi du 12 avril 2000 et de son décret d'application du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques.

Vu la loi du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique.

Vu le Code Pénal et notamment son article 432-12.

Vu le Code de l'Education et notamment ses articles L.442-5 et R.442-44.

Vu la loi 59-1557 du 31 décembre 1959 modifiée.

Vu la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

Vu le décret 60-389 du 22 avril 1960 modifié, et notamment l'article 7.

Vu la circulaire 2012-025 du 15 février 2012.

Vu le contrat d'association conclu le 31 octobre 2007 entre l'Etat et l'école Sainte-Thérèse.

Vu la délibération 022-2024 du 25 mars 2024, approuvant le budget primitif de la Commune de Corsept.

Vu l'avis favorable des Commissions Finances-Ressources Humaines, Social-Enfance-Jeunesse-Ecoles, réunies le 15 avril 2024.

M. le Maire rappelle que si des élus ont un intérêt personnel direct ou indirect dans la décision à prendre quant à l'objet de cette délibération ou peuvent influencer le résultat du vote alors ces derniers ne peuvent pas participer à celle-ci, ni même donner procuration, ni même être présents. En l'espèce aucune personne n'est concernée.

Considérant l'obligation de réviser annuellement le montant de la participation communale par élève.

Considérant que le calcul du forfait doit être fait distinctement pour les élèves de maternelle et les élèves d'élémentaire.

Accusé de réception en préfecture
044-214400467-20240513-035-2024-DE
Date de réception préfecture : 14/05/2024

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de :

- **FIXER** le montant de la participation de la commune au fonctionnement de l'école Sainte Thérèse, pour l'année scolaire 2024-2025 à :

479.76 € par élève d'élémentaire
1308.69 € par élève de maternelle

- **CHARGER** M. le Maire, ou son représentant dûment habilité, de l'exécution de la présente décision.

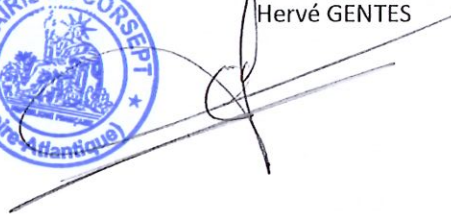
Et procède au vote à main levée, qui s'établit comme suit,

Votants : 18 <i>R.Mathieu arrivée tardive</i>	Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 2
--	-----------	------------	----------------

Le Secrétaire de séance,
Josselin LE CADRE



Le Maire,
Hervé GENTES



Accusé de réception en préfecture
044-214400467-20240513-035-2024-DE
Date de réception préfecture : 14/05/2024



6, rue de la Mairie - 44560 CORSEPT
02.40.27.51.96
accueil@corsept.fr

N° 036-2024

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**



Séance du 13 mai 2024



L'an deux mille vingt-quatre, le treize mai à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué le 06 mai 2024 par Hervé GENTES, Maire de Corsept, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du conseil en Mairie, rue de la Mairie, sous la présidence d'Hervé GENTES, Maire de Corsept.

Présent(e)s : Clémence ALBERT, Ferial BEN MEHAL, Thierry BOLTEAU, Armel CHEVALIER, Marie-Paule DOUAUD, Jean-Michel EMPROU, Monique ERZBERGER, Hervé GENTES, Michel GOURHAND, Sylvie LAJON *arrivée à 19h11*, Josselin LE CADRE, Monique LOUE, Olivier MAES, Renée MATHIEU *arrivée à 19h31*, Arnaud MORANTIN, Hubert PITARD.

Absent(e)s représenté(e)s :

Alain GESLOT avec pouvoir à Hervé GENTES
Catherine GESLOT avec pouvoir à Monique ERZBERGER
Anne-Marie HERISSE avec pouvoir à Marie Paule DOUAUD

Absent(e)s excusé(e)s :

Léticia FAUST
Yvan PEIGNET

Absent(e)s :

Mathilde OLLIER
Virginie GUERIN

Secrétaire de séance : Josselin LE CADRE

Conseiller(e)s en exercice : 23 Quorum : 12 Présent(e)s : 16 Pouvoirs : 3 Votant(e)s : 19

Quorum atteint

Début à 19h03 Fin à 19h42



FINANCES - ACTUALISATION DE LA CONVENTION INTERVENTIONS MUSICALES EN MILIEU SCOLAIRE

Vu l'article L 5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération n°022-2024 du 25 mars 2024 approuvant le budget primitif de la Commune de Corsept.

Vu l'avis favorable des Commissions Finances-Ressources Humaines, Social-Enfance-Jeunesse-Ecoles, réunies le 15 avril 2024.

Considérant l'intérêt de ces interventions musicales auprès des élèves.

M. le Maire rappelle que si des élus ont un intérêt personnel direct ou indirect dans la décision à prendre quant à l'objet de cette délibération ou peuvent influencer le résultat du vote alors ces derniers ne peuvent pas participer à celle-ci, ni même donner procuration, ni même être présents.

En l'espèce Madame Clémence ALBERT est concernée par le point précité. En complément une question est posée pour s'assurer qu'aucun autre élu ne soit concerné.

Il est proposé de maintenir un quota de 60 heures d'intervention dans les écoles de la commune de Corsept. Il est rappelé que le montant pour l'exercice précédent était de 2 835 €.

Les interventions musicales se répartiront comme suit :

- Ecole Camille Corot : 40 heures
- Ecole Sainte-Thérèse : 20 heures

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de :

- **MAINTENIR** les interventions musicales en milieu scolaire à hauteur de 60h pour l'année 2024-2025.
- **AUTORISER** M. le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

Et procède au vote à main levée, qui s'établit comme suit,

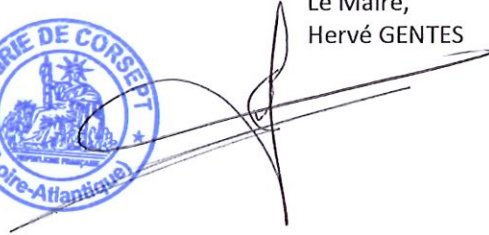
Accusé de réception en préfecture
044-214400467-20240513-036-2024-DE
Date de réception préfecture : 14/05/2024

Votants : 17 <i>R.Mathieu arrivée tardive</i>	Pour : 17	Contre : 0	Abstention : 0
--	-----------	------------	----------------

Le Secrétaire de séance,
Josselin LE CADRE



Le Maire,
Hervé GENTES



Accusé de réception en préfecture
044-214400467-20240513-036-2024-DE
Date de réception préfecture : 14/05/2024



6, rue de la Mairie - 44560 CORSEPT
02.40.27.51.96
accueil@corsept.fr

N° 037-2024

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13 mai 2024



L'an deux mille vingt-quatre, le treize mai à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué le 06 mai 2024 par Hervé GENTES, Maire de Corsept, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du conseil en Mairie, rue de la Mairie, sous la présidence d'Hervé GENTES, Maire de Corsept.

Présent(e)s : Clémence ALBERT, Ferial BEN MEHAL, Thierry BOLTEAU, Armel CHEVALIER, Marie-Paule DOUAUD, Jean-Michel EMPROU, Monique ERZBERGER, Hervé GENTES, Michel GOURHAND, Sylvie LAJON *arrivée à 19h11*, Josselin LE CADRE, Monique LOUE, Olivier MAES, Renée MATHIEU *arrivée à 19h31*, Arnaud MORANTIN, Hubert PITARD.

Absent(e)s représenté(e)s :

Alain GESLOT avec pouvoir à Hervé GENTES
Catherine GESLOT avec pouvoir à Monique ERZBERGER
Anne-Marie HERISSE avec pouvoir à Marie Paule DOUAUD

Absent(e)s excusé(e)s :

Léticia FAUST
Yvan PEIGNET

Absent(e)s :

Mathilde OLLIER
Virginie GUERIN

Secrétaire de séance : Josselin LE CADRE

Conseiller(e)s en exercice : 23 Quorum : 12 Présent(e)s : 16 Pouvoirs : 3 Votant(e)s : 19

Quorum atteint

Début à 19h03 Fin à 19h42



RESSOURCES HUMAINES – ACTUALISATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT MUNICIPAL AUPRES DU SERVICE ENFANCE DE LA C.C.S.E.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T).

Vu la délibération du 05 juillet 2021 relative à la mise à disposition pour une durée de trois années d'un agent de la commune de Corsept auprès du service enfance de la Communauté de Communes Sud Estuaire.

Vu l'avis favorable des Commissions Finances-Ressources Humaines, Social-Enfance-Jeunesse-Ecoles, réunies le 15 avril 2024.

Considérant que la convention de mise à disposition précitée prendra fin le 31 août 2024.

Considérant les intérêts partagés des parties prenantes.

Considérant que l'avis de la commission administrative paritaire n'est plus nécessaire.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de

- **APPROUVER** la convention de mise à disposition d'un agent municipal auprès de la Communauté de Communes Sud Estuaire pour une nouvelle période de 3 ans à compter du 01 septembre 2024.
- **AUTORISER** M. le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

Et procède au vote à main levée, qui s'établit comme suit,

Votants : 19	Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 1
--------------	-----------	------------	----------------

Le Secrétaire de séance,
Josselin LE CADRE



Le Maire,
Hervé GENTES

Accusé de réception en préfecture
044-214400467-20240513-037-2024-DE
Date de réception préfecture : 14/05/2024